**MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE RÉPUBLIQUE DU MALI**

**DE L’ELEVAGE ET DE LA PECHE Un Peuple - Un But - Une Foi**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**SECRETARIAT GENERAL \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**AGENCE D’AMÉNAGEMENT DES TERRES**

**ET DE FOURNITURE DE L’EAU D’IRRIGATION (ATI)**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ**

**ET DE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE DANS LES ZONES**

**ARIDES DU MALI (PDAZAM)**



**Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM)**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE** **RECRUTEMENT DE 04 CONSULTANTS SENIORS POUR LA SUPERVISION DES ONG LORS DE LA MISE EN PLACE DES COMITÉS DE GESTION DES PLAINTES**

**NOVEMBRE 2020**

**SIGLES ET ACRONYMES :**

|  |  |
| --- | --- |
| AGR | Activités Génératrices de Revenus |
| APD | Avant-Projet Détaillé |
| APS | Avant-Projet Sommaire |
| ATI | Agence d’aménagement des Terres et de fourniture de l’eau d’Irrigation |
| BM | Banque mondiale |
| DAO | Dossier d’Appel d’Offres |
| EIES | Étude d’Impact Environnemental et Social |
| INSTAT | Institut National des Statistiques |
| LOA | Loi d’Orientation Agricole |
| ON | Office du Niger |
| PAR | Plan d’Action de Réinstallation des populations touchées par le projet |
| PDAZAM | Projet de Développement des Zones Arides du Mali |
| PDA | Politique de Développement Agricole |
| PGES | Plan de Gestion Environnementale et Sociale |
| PNISA | Plan National d’Investissement Agricole |
| PPM | Petit Périmètre Maraîcher |
| PPIV | Petit Périmètre Irrigué Villageois |
| TDR | Termes de Référence |
|  |  |

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L’ÉTUDE**

La République du Mali a obtenu du groupe de la Banque Mondiale, le financement du Projet de Développement des Zones Arides du Mali (PDAZAM). Ce projet qui est initié par le Ministère de l’Agriculture, s’inscrit dans le cadre de la vision stratégique du développent rural et agricole au Mali définie dans la Loi d’Orientation Agricole (LOA 2006), la Politique de Développement Agricole (PDA 2013) et le Plan National d’Investissement Agricole (PNISA 2015-2021). Il s’appuie aussi, dans sa conception, sur la Politique Nationale de Protection Sociale qui envisage, entre autres, la création du socle d’une protection sociale généralisée en République du Mali.

Les zones arides et semi-arides sont caractérisées par la prédominance d’un climat chaud et sec, une alternance annuelle d’une longue saison sèche d’octobre à juin et d’une courte saison pluvieuse de juillet à septembre avec une pluviométrie globalement faible (variant de moins de 200 mm à 600 mm). C’est la zone de la bande sahélienne où, depuis plusieurs décennies, l’accélération des changements climatiques a conduit à l’apparition de phénomènes extrêmes (grande chaleur, sécheresses récurrentes, vents violents, inondations, etc.). Cette évolution a eu comme conséquences des conditions de vie très rudes pour les populations et un niveau d’insécurité alimentaire et nutritionnelle très élevé, d’une part, et d’autre part, l’amplification du phénomène de l’émigration des populations (en particulier les bras valides) à la recherche de conditions de vie meilleures.

Dans ces zones, au-delà des chocs climatiques, il est relevé l’insuffisance d’interventions de l’État et de ses partenaires dans le secteur du développement rural. Ceci est surtout marqué par l’insuffisance et la faible capacité d’intervention des structures d’encadrement du monde rural. Ainsi, au niveau des indicateurs de production et de productivité, il est établi que les zones arides et semi-arides du Mali se caractérisent par une stagnation, voire une tendance à la baisse des rendements des cultures pratiquées, notamment le mil et le sorgho (cultures à faible valeur ajoutée, destinées essentiellement à l’autoconsommation). Ces deux cultures de 2004 à 2013 ont contribué de 1% à 2% au produit intérieur brut du secteur agricole contre 6% pour le riz pendant la même période (INSTAT, annuaires statistiques). Les rendements varient considérablement d’un exploitant agricole à un autre dans les zones arides. Dans une certaine mesure, la grande variation des rendements des cultures entre les exploitants agricoles est le reflet de variation agro écologiques telles que les problèmes de sols. Cela traduit également une répartition inégale de la maîtrise des méthodes d’exploitation agricole et donc un potentiel de gains que les agriculteurs pourraient réaliser grâce à la vulgarisation agricole et à l’adoption des technologies.

La zone aride est un véritable couloir d’échange par lequel transitent les céréales du sud vers la région septentrionale déficitaire en denrées alimentaires et en direction du sud, le cheptel vif. Le seul revenu de l’agriculture ne leur permet pas de suivre avec non seulement l’insuffisance de la pluviométrie, mais aussi le faible niveau de productivité de différentes technologies utilisées dans la zone

Parmi les facteurs susceptibles de stimuler la production et la productivité agricole dans la bande sahélienne et atténuer les déficits dans la zone aride, on peut citer, entre autres (i) la maîtrise de l’eau agricole, (ii) la subvention des intrants et du matériel agricole est une opportunité pour la zone aride, (iii) l’utilisation des semences améliorées, (iv) la vulgarisation et le recours aux pesticides et l’accès au marché, (v) l’élargissement de l’accès aux technologies et aux services d’appui/conseil, (vi) la promotion de méthodes agricoles contribuant à atténuer les risques climatiques, (vii) l’investissement dans les infrastructures de transport et la réorganisation des dépenses publiques.

Nonobstant ces constats globaux, il ressort de l’analyse de la situation de la bande sahélienne que ces zones offrent plusieurs opportunités d’investissements dans le secteur Agricole, notamment la disponibilité de ressources en eau et terres agricoles, de pâturages et d’un cheptel très important. Dans cette zone, il existe un important potentiel inexploité dans la zone aride pour accroître les revenus agricoles à court terme et offrir aux familles le choix entre continuer à cultiver la terre ou émigrer.

C’est dans ce contexte que suite à l’analyse des résultats d’une série d’études techniques et socio-économiques menées sur la bande sahélienne la Banque mondiale a répondu favorablement à une requête adressée à elle par le Gouvernement en vue du financement du Projet de développement des zones Arides et semi-arides du Mali (PDAZAM).

L’objectif de développement du Projet vise à « Améliorer la productivité agricole et renforcer la résilience des petits producteurs et des ménages ruraux dans les zones arides ciblées. »

Les bénéficiaires directs du projet comprennent :

* Les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs qui peuvent avoir un impact en termes d'augmentation de la production alimentaire régionale; et les ménages pauvres et vulnérables qui sont généralement exclus des opportunités d'amélioration de la productivité et de la résilience, ne bénéficient pas des interventions locales visant à stimuler la production agricole, mais qui bénéficieront des transferts directs d’argent en espèces, des subventions pour les intrants/équipements et des subventions de contrepartie de ce projet.
* Les communautés et les villages plus larges où la réalisation d'infrastructures rurales sera soutenue par les investissements productifs par le projet au niveau individuel et collectif.
* Les institutions gouvernementales qui bénéficieront des activités de renforcement institutionnel requises pour soutenir les initiatives à long terme visant à améliorer la planification agricole et la productivité du secteur agricole et la résilience des ménages.

La vision de PDAZAM est celle où les ménages ruraux (y compris les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés) résidant dans les zones semi-arides du Mali passent de l'agriculture de subsistance et de l'aide d'urgence au développement rural durable.

La zone d’intervention du PDAZAM s’étend sur les Régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti. Dans cette zone douze cercles sont concernés à savoir : Kayes (cercles de Nioro du Sahel, Yélimané et Diéma), Koulikoro (cercles de Nara, Kolokani et Kati), Ségou (cercles de Niono et Ségou), Mopti (cercles de Bandiagara, Douentza, Tenenkou et Youwarou). Le PDAZAM aura une durée de cinq (5) ans qui commencera dès la mise en vigueur du projet.

Conformément à la vision de la conception du projet, les activités couvriront les trois niveaux d’intervention qui correspondent aux trois composantes ainsi que suivent :

**Composante 1 : Amélioration de la productivité et de la résilience des populations bénéficiaires.** Elle vise à : (i) améliorer la résilience des ménages pauvres et vulnérables en fournissant des interventions combinées de transferts monétaires directs et des transferts monétaires productifs (à travers la promotion des AGR) ; (ii) augmenter la productivité agricole des producteurs et de leurs groupements. Cette composante s'appuie sur l'expérience du projet Jigisemejiri qui assurera la mise en œuvre des premières sous-composantes. La composante comprendra les sous-composantes suivantes :

* Sous-composante 1.1 : Extension du Registre social ;
* Sous-composante 1.2 Transferts d’argents directs et productifs ;
* Sous-composante 1.3. Promotion des nouvelles chaînes de valeur des cultures à forte valeur ajoutée.

**Composante 2 : Les infrastructures de production au niveau communautaire.** La composante financera les investissements dans les infrastructures communautaires qui visent à améliorer le contexte environnemental, physique et socioéconomique de l'agriculture en zones arides et à créer des synergies avec les activités visant à accroître la productivité agricole et à renforcer la résilience envisagée dans le cadre de la composante 1. Elle comprendra les sous-composantes suivantes :

* Sous- composante 2.1: La sélection et préparation (études) des investissements ;
* Sous-composante 2.2: Les investissements dans les infrastructures de production ;
* Sous-composante 2.3: Investissements dans les infrastructures de commercialisation.

**Composante 3 : Appui institutionnel, gestion de la crise, et coordination du projet.** Cette composante financera les activités de renforcement institutionnel nécessaires à la mise en œuvre du projet, ainsi que les institutions et les parties prenantes du projet, et l’appui au développement de la politique agricole conformément à l'objectif de développement du projet. Elle comprendra les sous-composantes suivantes :

* Sous-composante 3.1: création des capacités pour la planification et la mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur les données probantes dans les zones arides ;
* Sous-composante 3.2: Gestion et Prévention des Crises ;
* Sous-composante 3.3: Coordination du projet.

La mise en œuvre des activités du projet peut avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs. Dans le but d’atténuer ces impacts, le PDZAM selon les procédures de la Banque mondiale a été catégorisé B. Le projet déclenche les procédures opérationnelles de consultation des parties et diffusion de l’information. En vue d’être conforme avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale (PO déclenchées) en 2018, le PDAZAM a élaboré des instruments de sauvegardes environnementales et sociales comme le :

* Manuel de Gestion des Plaintes (MGP) ;
* Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ;
* Cadre Politique de Réinstallation des populations (CPRP) ;
* Plan de gestion intégrée des pestes et pesticides (PGIPP).

Au regard de la multiplicité des acteurs appelés à fournir conjointement leurs efforts pour parvenir aux résultats attendus du programme, il est évident que ces acteurs dont les intérêts sont souvent divergents, peuvent aboutir à des situations de conflits. D’où la nécessité de mettre en place des mécanismes consensuels permettant de gérer les potentiels conflits sur l’ensemble de la zone d’intervention du programme conformément aux indications du Manuel de Gestion des Plaintes élaboré par le PDAZAM.

Les mécanismes de gestion des plaintes et recours font ainsi partie d’une série d’encadrement des activité du projet et vise à prévenir, neutraliser et résoudre les conflits potentiels entre les parties prenantes pour parvenir aux résultats escomptés avec succès.

Dans la poursuite de l’atteinte de ces résultats, le PDAZAM procédera au recrutement de 04 consultants séniors soit un par région (Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti) pour la supervision des ONG recrutées pour mise en place et la formation des membres des Comités de Gestion des Plaintes.

1. **OBJECTIFS DE LA MISSION**

L’objectif global de la présente mission est d’assurer une supervision de toutes les activités prévues dans le cadre de la mise en place d’un Comité Opérationnel par région d’activité du PDAZM. De façons spécifiques :

- De s’assurer de l’adéquation des opérations des ONG recrutées en conformité avec leurs Termes de référence ; ;

- De mettre en place un plan de prévention et de gestion des risques sanitaires liés à la COVID-19 qui devra être observé pendant tout le déroulement des activités de mise en place des Comités. Le budget d’opérationnalisation de chaque Comité inclura les coûts liés à ce plan sanitaire

- D’analyser le niveau d’appropriation des bénéficiaires.

**III. RÉSULTATS ATTENDUS**

Les consultants s’assureront que les différents résultats ont été atteints par les ONG en conformité les TDR de leurs contrats ;  :

* Les comités de gestion des plaintes sont mis en place;
* Les membres des comités sont formés ;
* Les informations nécessaires à la compréhension des éléments du manuel de gestion des plaintes sont données;
* Les étapes pour la mise en place des procédures de gestion des plaintes du PDAZAM sont définies et décrites;
* Les rôles et missions des différents acteurs dans la mise en œuvre du manuel sont définis et partagés;
* La stratégie d’information/communication du MGP est mise en place et les CGP sont équipés avec des Registres pour l’enregistrement et l’archivage des plaintes ;
* Le budget d’opérationnalisation par comité est disponible.
* Le plan de prévention et de gestion des risques élaboré et approuvé par le PDAZAM et le Banque est bien mis en œuvre par les ONG pendant le processus de mise en place des Comités.

**IV. ORGANISATION DES ACTIVITÉS**

Dans la mise en œuvre de cette activité, l’approche participative sera privilégiée tout au long du processus. L’implication des communautés à toutes les étapes permettra un ancrage et une appropriation des activités, comme indiqué dans le MGP. La communauté pourra suivre l’évolution de la mise en œuvre, repérer les faiblesses et réfléchir ensemble sur les corrections.

Les prestations seront organisées sous la supervision d’un consultant sénior. Le consultant en collaboration avec l’expert sauvegarde sociale du projet formera au préalable les ONG retenues au cours d’un atelier de formation. L’organisation logistique et pratique des activités sera assurée par l’ONG, selon le plan de travail convenu avec le PDAZAM et le Consultant Sénior. Elle devra mobiliser les ressources humaines nécessaires pour la réalisation des activités.

Les bénéficiaires seront impliqués à travers l’organisation d’une réunion d’information et de sensibilisation à laquelle toute la communauté et ses représentants seront conviés (Associations de Personnes en situation de Handicap, de femmes, de jeunes, Société Civile, chefs de localité et de groupement, représentant local RECOTRAD, un représentant de la radio locale la plus proche de chaque site d’activité). Cette réunion sera l’occasion de présenter le Mécanisme de Gestion des Plaintes, la méthode de sélection inclusive des membres des Comités de gestion des plaintes, la participation communautaire ainsi que les règles de conduite durant la durée de l’intervention du PDAZAM.

V. **Qualification et expertise requise**

Cette prestation sera confiée à un(e) expert (e) en Sciences Sociales ou équivalent. Il/elle devra :

- Disposer d’au moins 05 années d’expérience en matière de sauvegardes sociale et environnementale ;

- Maitriser des politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de sauvegarde sociale ;

- Avoir une bonne connaissance des nouveaux critères de performance de la banque mondiale et des évaluations sociales ;

- Posséder une expérience significative dans la prévention et le règlement des conflits dans le cadre des projets de développement rural ;

- Posséder une expérience significative dans les domaines de la sensibilisation, de la formation et de la participation des populations à la mise en œuvre des activités des projets de développement ;

- Avoir une excellente connaissance des questions de citoyenneté et de vulnérabilité.

**VI. DURÉE ET CHRONOGRAMME DE LA MISSION**

La mission qui prend effet à compter de la date de notification du contrat, devra durer 30 jours et couvrira la préparation, la mise en place et la formation des membres des Comités de Gestion des Plaintes.

**VII. LIVRABLES**

* Un cahier de mission avec les éléments de planification de la mission, les outils de collecte des données, un plan détaillé des visites du terrain ;
* Un rapport provisoire en français ;
* À la fin de la mission, le prestataire remettra un rapport final en version électronique et physique en 7 exemplaires,